

AYA Info - No 41

Genève, le 25 août 2009

"AYA Info" peut être consulté sur les sites Internet : http://www.terrabrasilis.ch et http://www.humanitaire.ws

Les indiens isolés en "couverture" de Courrier International

Sous le titre "Amazonie, les derniers hommes libres", et sur huit pages, l'hebdomadaire français fait le point au sujet des indiens isolés en Amazonie, particulièrement ceux du Brésil. L'interview* avec Elias dos Santos Bigo, le responsable de la "Coordination générale des indiens isolés" de la Fondation Nationale de l'Indien (Funai) est à relever. Il évoque l'insuffisance de moyens dont dispose la Fondation pour contrôler les immenses territoires sur lesquels vivent ces indiens. Il souligne également comment la survie de ces derniers est au cœur de conflits d'intérêts sociaux et économiques. "Il y a beaucoup de résistance de la part de lobbys économiques très puissants : les grands cultivateurs de soja, les producteurs d'éthanol, les entreprises forestières, les éleveurs, les groupes pétroliers... Au Brésil, les médias sont très dépendants du monde économique et c'est pour cela qu'il y a un vrai silence, en dehors des cercles intellectuels, sur le sujet." * Intitulé "Pourquoi il est urgent d'agir"

Pour en savoir plus (en français) : "Courrier international", No 976 du 18 au 22 juillet 2009

 $\frac{http://www.courrier international.com/magazine/2009/976-amazonie-les-derniers-hommes-libres}{}$

Pour obtenir ce numéro en version "papier" : Boutique du Monde, 80, Bd Auguste Blanqui, F-75013 Paris, Tél. : 00 33 (0)1 57 28 27 78

Le projet de Statut des Peuples Indigènes est déposé à la Chambre des députés

Le 5 août, le ministre de la Justice, Tarso Genro, a remis au président de la Chambre des députés, Michel Tremer, la nouvelle proposition de "Statut des Peuples indigènes". Ce document est le résultat d'un travail commencé en 2007 sous les auspices de la

Commission Nationale de Politique Indigéniste*. Il a été avalisé par les indiens et les organisations indigènes à l'occasion de plusieurs rencontres régionales réalisées en 2008, et lors du campement "Terre libre" tenu à Brasilia début mai 2009. Il s'agit d'un texte de deux cent trente et un articles, sous neuf titres ou thèmes différents. La proposition met fin au régime de tutelle défini dans le "Statut de l'indien" – toujours en vigueur - de 1973. Une cinquantaine d'articles sont consacrés à l'exploitation des ressources minières. Cette partie du statut entre en concurrence avec un autre projet de loi (No 1610/96), traitant du même sujet qui est déjà devant le Parlement. Selon un communiqué du ministère de la justice, le président Tremer a l'intention d'engager la procédure parlementaire pour que la discussion et le vote du projet aient lieu, si possible, encore cette année. Le Parlement avait commencé l'examen d'un projet de loi (No 2057/91) sur le "Statut des Sociétés Indigènes" déposé en 1991, mais laissé en suspens depuis 1994. À lire le blog de l'Articulation des Peuples Indigènes du Brésil – APIB, les leaders indigènes savent qu'ils ont besoin, plus que jamais, de se mobiliser pour affronter le lobby des latifundistes et de leurs alliés au Congrès national. Ils souhaitent que la base parlementaire du gouvernement défende les propositions contenues dans le projet.

* Voir AYA Info Nos 15, 32 et 39.

Pour en savoir plus (en portugais) : $\frac{\text{http://www.funai.gov.br/ultimas/ago 09.html}}{\text{http://www.funai.gov.br/ultimas/ago 09.html}} > 05.08 \text{ Tarso entrega... ou demander le texte}$ au soussigné. Et : $\frac{\text{http://blogapib.blogspot.com/2009/08/novo-estatuto-dos-povos-indigenas-chega.html}}{\text{http://blogapib.blogspot.com/2009/08/novo-estatuto-dos-povos-indigenas-chega.html}}$

La COIAB a tenu sa IXe Assemblée générale

Du 20 au 25 juillet, la Coordination des Organisations Indigènes de l'Amazonie Brésilienne (COIAB) a tenu sa IXe Assemblée Générale. Elle s'est déroulée dans le village de São José, à l'intérieur de la Terre Indigène Krikati, dans l'État du Maranhão. Le choix du lieu a été voulu pour soutenir la lutte des peuples indigènes de l'Amazonie orientale qui voient leurs droits souvent violés. Cette réunion a été l'occasion de faire le point sur la politique indigène et indigéniste : les droits humains, l'impact des mégaprojets, la santé, l'éducation et les problèmes environnementaux. Les organisations membres ont également pu faire connaître les problèmes qu'elles rencontrent. L'assemblée a élu les membres des instances de la COIAB : la "Coordination Exécutive" et le "Conseil Délibératif et de Surveillance" (CONDEF). Antônio Marcos Alcântara de Oliveira Apurinã, a été désigné coordinateur général pour succéder à Jecinaldo Sateré Mawé. Cette assemblée a coïncidé avec le vingtième anniversaire de la COIAB qui a été célébré à cette occasion. Un ouvrage qui retrace ces années d'activités est en préparation. Depuis sa fondation, en 1989 et jusqu'en 2004, la COIAB a été partenaire du Mouvement pour la Coopération Internationale (MCI), une ONG genevoise, membre de la Fédération Genevoise de Coopération (FGC). Juste avant cette Assemblée Générale et au même lieu, s'est tenue la IIIe Rencontre des femmes indigènes de l'Amazonie qui a décidé de créer l'Union des Femmes Indigènes de l'Amazonie Brésilienne (UMIAB), indépendante, mais partenaire de la COIAB. Concerlei Sumpré Xerente a été élue Coordinatrice générale.

Convention 169 : Survival-France lance une pétition

À l'occasion de la journée internationale des Peuples autochtones (9 août), la branche française de "Survival International" vient de relancer une campagne pour que la France ratifie la Convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux droits collectifs des Peuples indigènes et tribaux. Ce texte est le seul instrument contraignant pour la protection de ces peuples. Cette Convention a été adoptée par l'OIT en 1989. À ce jour, elle est ratifiée par une vingtaine de pays. Pour la France, la Convention concerne particulièrement les amérindiens de Guyane surtout victimes de l'orpaillage. Au nom du principe d'égalité qui interdit toute distinction fondée sur l'origine ethnique, la législation française ne reconnaît aucun droit particulier aux peuples indigènes de la République. "Survival-France" propose la signature d'une pétition et l'envoi d'une lettre au Président de la République et au Premier Ministre. En Guyane même, il existe plusieurs organisations indigènes regroupées au sein de la Fédération des Organisations Autochtones de Guyane (FOAG).

Pour en savoir plus (en français) : http://www.foag.com.gy/ et http://www.foag.com.gy/

James Anaya rend son rapport sur le Brésil

Le 19 août, le rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones, James Anaya, a rendu public son rapport sur la situation des peuples indigènes au Brésil. À la fin avril 2008, à New York, une délégation indigène brésilienne avait remis un document au rapporteur spécial sur la situation des indiens au Brésil. James Anaya avait alors annoncé son intention de se rendre dans ce pays encore la même année. Ce voyage a eu lieu du 18 au 25 août 2008, il a servi de base au document qui vient d'être publié*. Les conclusions et suggestions du rapport seront présentées durant la 12e session du Conseil des droits de l'homme qui se tiendra à Genève du 14 septembre au 2 octobre prochain. Au Gouvernement brésilien, le rapporteur fait dix-neuf recommandations pour améliorer l'application – toujours déficiente - des droits des peuples indigènes reconnus dans la législation nationale, et ceux qui découlent des normes internationales que le Brésil s'est engagé à respecter, comme, par exemple, la Convention 169 de l'OIT.

Pour en savoir plus : la version préalable, en anglais, peut être demandée au soussigné; ou une information en portugais : http://www.socioambiental.org/nsa/detalhe?id=2941

^{*} Voir AYA Info Nos 29 et 31.

Un représentant du Ministère de la Santé en visite dans le Roraima

Du 18 au 22 août, Antônio Alves de Souza, du Secrétariat de Gestion Stratégique et Participative du Ministère de la santé était en visite dans l'État de Roraima. Il a rencontré les responsables des entités publiques et des organisations indigènes impliquées dans le service de santé indigène. Le 2 juillet déjà, 150 indigènes de diverses ethnies avaient manifesté devant l'immeuble de la Fondation Nationale de la Santé (Funasa) à Boa Vista. Ils protestaient contre le mauvais fonctionnement du service de santé. À la même date, le Conseil Indigène de Roraima (CIR) et Hutukara Associação Yanomami (HAY) ont adressé un manifeste au Ministre de la santé. Dans ce document, les deux associations approuvent le Décret Présidentiel (No 6.878) donnant l'autonomie aux Districts Sanitaires Spéciaux Indigènes (DSEI). Mais, selon les deux organisations, pour avoir une authentique autonomie, les DSEI ne doivent pas relever de la FUNASA*. Selon la "Folha de Boa Vista", M. Alves de Souza a annoncé qu'un "Secrétariat Spécial du Service de Santé Indigène" dépendant directement du Ministère serait mis en place cette année encore.

* Voir "AYA Info" No 40.

Pour en savoir plus (en portugais) : http://www.secoya.org.br/ > Manifesto Sur la manifestation de Boa Vista : http://www.socioambiental.org/nsa/detalhe?id=2920 Sur la visite de Alves de Souza : http://www.folhabv.com.br/fbv/Noticia_Impressa.php?id=68637

Bernard Comoli avec l'aide de Survival France